**Critère de sélection « Bâtiment d’élevage de ruminants adapté au changement climatique »**

L’objectif est que le bâtiment abritant le ou les lot(s) d’animaux sur lequel porte la majorité des investissements du projet permette d’assurer de bonnes conditions sanitaires (renouvellement de l’air) et de confort thermique tout au long de l’année.

**Ce critère n’est pas adapté pour les bâtiments de logement de jeunes animaux non sevrés ou en phase lactée.**

**Identification du porteur de projet :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom Prénom : | Ou Raison sociale : |
| Code Postal : | SIRET : |

**Filière(s)/Espèce(s) sur laquelle / lesquelles porte le projet** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [ ]  Bovins Lait  | [ ]  Caprins Lait  | [ ]  Ovins Lait  |
| [ ]  Bovins Viande  | [ ]  Caprins Viande  | [ ]  Ovins Viande  |

**Type de projet bâtiment :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [ ]  Rénovation d’un bâtiment existant  | [ ]  Construction d’un nouveau bâtiment  | [ ]  Extension complète  |

Catégories d’animaux logés dans le(s) bâtiment(s) sur le(s)quel(s) porte le projet (vaches, génisses, JB, brebis, agnelles …) :

Libellé de l’OCS (pour les projets de construction neuves ou extension complète) :

[ ]  **OPTION A) : Diagnostic – A réaliser par un technicien référencé (cf. Annexe E)**

Sur toutes les lignes du tableau, veuillez cocher la case « Oui » ou « Non » pour la Situation « avant-projet », les « Aménagements prévus » et la Situation « après projet ». **Veuillez joindre à votre demande les photos, plans, descriptions permettant d’identifier chacune des caractéristiques cochées « oui ».**

| **Liste des aménagements permettant une adaptation de la stabulation, la bergerie, ou la chèvrerie aux évolutions climatiques et notamment au bien-être animal pendant les fortes chaleurs** | **Situation existante avant-projet** | **Aménagements prévus dans le cadre du projet.****Le projet doit comporter au moins un investissement dans une des 5 catégories suivantes : 1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6** | **A l’issue du projet, le bâtiment devra respecter le point 1)[[1]](#footnote-1) et comporter au minimum 1 élément dans au moins 3 autres catégories****(n°2 à n°6)** |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** | **Oui** | **Non** | **Oui** | **Non** |
| **1) Ambiance : bâtiments permettant à l’air de circuler et de se renouveler1 :**  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **-Passages d’air sur le(s) longs pans fermés :** **-**Bardages claire voie sur le(s) long(s) pan fermé(s) -Filets brise vent -Tôles perforées -Fenêtres à soufflets, volet, ouvrants …  -Autre dispositif d’entrée d’air (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **-Et Sorties d’air en toiture**  **-**Bâtiment de faible largeur (<= 15 m) avec un long pan ouvert et le pan opposé laissant passer l’air (effet vent) -Faitage ouvert avec faitière pare-vent -Toiture en écailles -Toitures décalées (type usines) -Autre dispositif de reprise de ventilation en toiture (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **-Autres dispositifs assurant un bon renouvellement d’air (veuillez préciser) :**  |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| **2) Rayonnement direct :** *Limiter le rayonnement direct sur les animaux côtés Sud, Sud-Ouest, Ouest (façades, pignons et toitures)*-Pas ou très peu de translucides sur les rampants de toiture les plus exposés au soleil-Dispositifs d’ombrage : débords de toiture au minimum de 50 à 80 cm côtés Ouest, Sud-Ouest, Sud ou plantations, filets d’ombrage…-Autre dispositif limitant le rayonnement direct (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  |
| **3) Rayonnement indirect :**-Isolation de la toiture-Matériaux peu émissifs ou bardage sur les murs exposés en contact avec les animaux-Aucun des murs en contact avec les animaux n’est directement exposé au soleil pendant plusieurs heures - Autre dispositif limitant le rayonnement indirect (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **4) Ventilation naturelle :** *possibilité de créer des mouvements d’air sur les animaux en cas de fortes chaleurs.*-Bardages modulable en partie haute du (des) long(s) pan fermé(s)-Bardages modulable en partie basse du (des) long(s) pan fermé(s)- Autre dispositif permettant de créer des mouvements d’air sur les animaux dans la majorité de l’aire de vie (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  |
| **5) Ventilation mécanique : si le bâtiment est suffisamment ouvert pour permettre le renouvellement de l’air** -Turbines de ventilation horizontales ou verticales avec boitier de régulation (ventilateurs à pâles, …) pour la majorité de l’aire de vie  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **6) Brumisation douchage, … :**-Douchage ou brumisation sur la zone d’accès à l’auge et /ou l’aire d’attente (troupeau laitier)-Brumisation sur l’aire de couchage ou l’ensemble du bâtiment (à condition de disposer d’une ventilation mécanique)-Autre dispositif d’atténuation de la température (veuillez préciser) : | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  |

[ ]  **OPTION B) : Etude SHELT’AIR**

Réalisation d’une étude sur les conditions d’aération du bâtiment en amont du projet se basant sur les préconisations IDELE (méthode SHELT’AIR ou équivalent).

Le projet présenté doit comporter au minimum un investissement dans une des 5 catégories suivantes : 1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; et respecter les préconisations issues de l’étude SHELT’AIR en matière de :

* Dimensionnement et type de bardage en long pan ;
* Dimensionnement des ouvertures en faîtage ;
* Dimensionnement des décalages de toitures entre bâtiments ;
* Dimensionnement des relais de ventilation.

|  |  |
| --- | --- |
| Investissements prévus en lien avec les résultats de l’étude SHELT’AIR : |  |

Pièces jointes à fournir :

[ ]  Résultat de l’étude SHELT’AIR

***Références techniques :***

*-Shelt’air :* [*http://www.shelt-air.com*](http://www.shelt-air.com)

*-Travaux en cours dans le cadre du CASDAR FAM BATCOOL (2022-2026) « Bâtiments adaptés aux températures élevées pour les caprins ovins viande et ovins lait.*

*-IDELE, « La ventilation des bâtiments d’élevage de ruminants » collection Guide Pratique juillet 2020*

*-CNIEL-IDELE « Améliorer le confort thermique des vaches laitières en bâtiment en période chaude »*

1. Pour cocher la case « Oui » pour l’Ambiance, il faut à la fois que le bâtiment dispose d’au moins un élément relatif au passage d’air sur tous les longs pans fermés et d’un élément relatif aux sorties d’air en toiture ou de dispositifs (à décrire) permettant un bon renouvellement de l’air sans courant d’air. [↑](#footnote-ref-1)